



PRÉFÈTE DE LA SARTHE
PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'utilité publique
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à une demande d'autorisation préfectorale présentée
par la société CENTRALE BIOGAZ DU MANS,
notamment pour l'exploitation d'une installation de méthanisation de déchets organiques
avec mise en place d'un plan d'épandage et d'une installation de combustion située zone
d'activité du Monné sur la commune d'ALLONNES.**

Par arrêté n°DIRCOL 2015-0096 du 6 juillet 2015, la préfète de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur le projet présenté par la société **CENTRALE BIOGAZ DU MANS**, domiciliée Espace Performances - Alphasis - Batiment C2 - 35769 SAINT GREGOIRE CEDEX, en vue d'obtenir l'autorisation notamment pour l'exploitation d'une installation de méthanisation de déchets organiques avec mise en place d'un plan d'épandage et d'une installation de combustion située zone d'activité du Monné sur la commune d'ALLONNES.

Le dossier sera déposé pendant une durée de 31 jours (minimum)
du 24 août 2015 au 23 septembre 2015 inclus, à la mairie d'Allonnes

Il sera tenu, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie d'Allonnes, à la disposition du public, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations.

M. Jean-Claude MARC, commissaire-enquêteur titulaire ou le cas échéant Monsieur Georges BASTARD, son suppléant recevra en personne à la mairie d'Allonnes les observations du public au cours de permanences qui se tiendront les :

- **lundi 24 août 2015 de 9h à 12h**
- **samedi 12 septembre 2015 de 9h à 12h**
- **vendredi 18 septembre 2015 de 14h à 17h**
- **mercredi 23 septembre 2015 de 15h à 18h**

Toutes remarques pourront également lui parvenir par écrit, à la mairie d'Allonnes.

Toute observation peut par ailleurs être déposée sur le site internet de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications » - « Consultation et Enquête publique » .

Toute demande d'information complémentaire sur ce projet peut être adressée au porteur du projet, à l'adresse suivante : CENTRALE BIOGAZ DU MANS, domiciliée Espace Performances - Alphasis - Batiment C2 - 35769 SAINT GREGOIRE CEDEX

Cette demande comprend une étude d'impact qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet de l'Etat en Sarthe et l'étude d'impact complète peut être consultée à la préfecture au bureau de l'utilité publique.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance, pendant une durée d'un an, après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse éventuel du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur, en s'adressant à la préfecture de la Sarthe -DIRCOL- Bureau de l'utilité publique, place Aristide Briand - 72041 LE MANS CEDEX 9, à la mairie d'Allonnes ou en consultation le site internet de l'Etat en Sarthe.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus, par arrêté du préfet de la Sarthe.